

ID: 045-200068278-20221025-2022184D-DE

### CC BERRY LOIRE PUISAYE

assainissement collectif: Beaulieu sur Loire

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Reçu en préfecture le 04/11/2022



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement Affiché le pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoria IID ::045-200068278-20221025-2022184D-DE

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

ID: 045-200068278-20221025-2022184D-DE



### Table des matières

1.	Carac	ctérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	6
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	
		2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	
2.		cation de l'assainissement et recettes du service	
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	
	2.3.	Recettes	
2			
3.		ateurs de performance	
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)Erreur! Signe	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) Erreur! Signet non	
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) Erreur! Signet no	
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)Erreur! Signet non	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) Erreur! Signet non	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) Erreur! Signet non	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	
4.		ncement des investissements	
	4.1.	Montants financiers	
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	-	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibéran	
	cours du	dernier exercice	22
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	23
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	23
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.		au récapitulatif des indicateurs	
J.	rach	'uu 100uultuuluul uod 111ulouvuld	<del>/ /</del> T

# 1. Caractérisation technique du service

u territoire desservi		
unal ommunal		
Y LOIRE PUISAYE		
ssement collectif: Beaulieu sur Loire		
71.,,		
	Oui	Non
Collecte		
Transport	$\square$	
Dépollution	$\square$	
Contrôle de raccordement		
Elimination des boues produites		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		
érentes au service, secteurs et hameaux dess	ervis, etc.)	) : Beaulieu-sur-Loire
□ Oui	☑ Non	
Oui, date d'approbation*:	\[ \] No	n
e Dui, date d'approbation*:	\[ \] No	n
on du service		
	unal ommunal  Y LOIRE PUISAYE  seement collectif: Beaulieu sur Loire et type, etc.): Communauté de communes  Collecte  Transport  Dépollution  Contrôle de raccordement  Elimination des boues produites  Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement  Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses  frentes au service, secteurs et hameaux dess  Oui  Oui, date d'approbation*:	A LOIRE PUISAYE  ssement collectif: Beaulieu sur Loire  et type, etc.): Communauté de communes  Oui  Collecte  Transport  Dépollution  Contrôle de raccordement  Elimination des boues produites  Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement  Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses  frentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.  Oui  Oui, date d'approbation*:

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Affiché le



ID: 045-200068278-20221025-2022184D-DE

#### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : \_\_\_\_\_
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/01/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 793 habitants au 31/12/2021 (1 793 au 31/12/2020).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 618 abonnés au 31/12/2021 (622 au 31/12/2020).

Reçu en préfecture le 04/11/2022

La répartition des abonnés par commune est la suivante

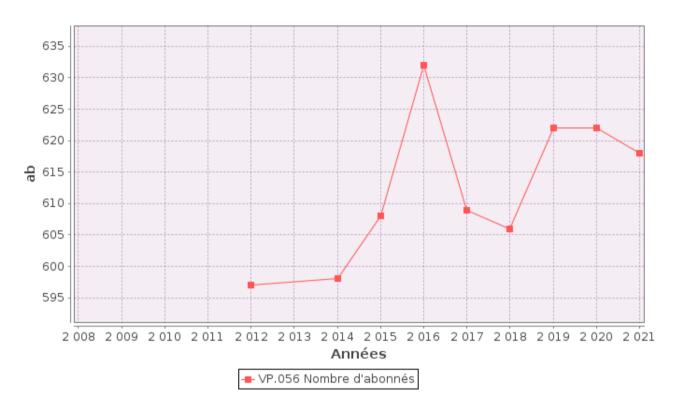
ID: 045-200	068278-20221025-2022184D-DE
7 11110110 10	

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Beaulieu-sur-Loire					
Total	622			618	-0,6%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 637.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 38,34 abonnés/km) au 31/12/2021. (38,59 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,9 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,88 habitants/abonné au 31/12/2020).



#### *1.5.* Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	39 644	42 090	6,2%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Volumes importés depuis			Variation en %
Volumes importés depuis			Variation en %

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).



Affiché le Affiché le ID : 045-200068278-20221025-2022184D-DE

#### Linéaire de réseaux de collecte (hors bran *1.8.* transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 16,12 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 16,12 km (16,12 km au 31/12/2020).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

Reçu en préfecture le 04/11/2022



Affiché le



ID: 045-200068278-20221025-2022184D-DE



#### Ouvrages d'épuration des eaux usées *1.9.*

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

	Code Sandre de la station :											
Caractéristiqu	es générales		204.	Bullare	ac ia s	tut						
_	ment (cf. annex	e)										
Date de mise en	n service				_							
Commune d'in	plantation				-							
Lieu-dit	ieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>										
Nombre d'abor	nnés raccordés											
Nombre d'habi	tants raccordés											
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m <sup>3</sup> /j									
<b>Prescriptions</b>	de rejet											
Soun	nise à	Auto	orisation e	n date du								
		Déclaration en date du										
Milieu récer	oteur du rejet	Type de milieu récepteur										
		Nom du milieu récepteur										
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg				et /	ou ou		Rendement (%)		
DE	$8O_5$						et		ou			
DO	CO						et		ou			
M	ES						et		ou			
NO	GL						et		ou			
N	ГК						et		ou			
p	———— Н					Ī	et		ou			
NI	H <sub>4</sub> <sup>+</sup>	et Ou				ou						
F	Pt	et ou				ou						
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ze						-				
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Date du bilan	Conformité	DB	$SO_5$	DO	CO		M	ES	NO	GL	I	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	l	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
				-			•					

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Reçu en préfecture le 04/11/2022

ID: 045-200068278-20221025-2022184D-DE

Affiché le



### STEU N°2 : STEP de maimbray

Code Sandre de la station :											
Caractéristiqu	es générales										
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue	Boue activée faible charge						
Date de mise en	n service			01/0	01/08/1983						
Commune d'in	plantation			Beau	llieu-sur-	Loire (450	)29)				
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		270							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j								
Prescriptions	de rejet										
Autorisation en date du											
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du							
NCT /	. 1	Type de	milieu réc	epteur	Eau c	louce de s	urface				
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	La Ve	enelle					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		e et / ou Rendement (%)						
DE	$8O_5$					et		ou			
DO	CO				[	et		ou			
M	ES				[	et		ou			
NO	GL				[	et		ou			
N'	ГК				[	et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	${ m H_4}^+$	et ou					ou				
F	et ou						ou				
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
			Confo	ormité du	ité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	N	GL	F	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Affiché le



ID: 045-200068278-20221025-2022184D-DE

### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEP du bourg (Code Sandre :)		
STEP de maimbray (Code Sandre :)		
Total des boues produites		

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEP du bourg (Code Sandre :)	13,08	11,5
STEP de maimbray (Code Sandre :)	3,14	4,01
Total des boues évacuées	16,2	15,5

Reçu en préfecture le 04/11/2022



ID: 045-200068278-20221025-2022184D-DE

### 2. Tarification de l'assainissement et recettes service

### Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>		
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

nvoyé en préfecture le 04/11/2022	2
ecu en préfecture le 04/11/2022	

Tarifs		Au 01/01/2 021	Au 01/01/2022 068278-20221025-2022184D-DE
	Part de la colle		000210 20221020 20221010 02
Part fixe (€ HT/	an)		
	Abonnement (1)	22,9 €	22,9 €
Part proportions	nelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	1,655 €/m³	1,4 €/m³
Autre :		€	€
	Part du déléga	ntaire	
Part fixe (€ HT/	an)		
	Abonnement (1)	89,02 €	93,26 €
Part proportionr	nelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	1,437 €/m³	1,505 €/m³
	Taxes et redev	rances	
Taxes			
	Taux de TVA (2)	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m³	0,16 €/m³
	VNF rejet:	€/m³	€/m³
	Autre :	€/m³	€/m³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

$\triangleright$	Délibération du//	effective à compter du/_/ fixant les tarifs du service d'assainissement
	collectif.	
>	Délibération du//_	effective à compter du/ fixant les frais d'accès au service.
$\triangleright$	Délibération du//_	effective à compter du/ fixant la Participation pour le Raccordement au
	Réseau d'Assainisseme	nt.

Délibération du \_\_/\_\_/ effective à compter du \_\_/\_\_/ fixant la participation aux frais de branchement.

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.



Facture d'assainissement type (D204.0) ID: 045-200068278-20221025-2022184D-DE

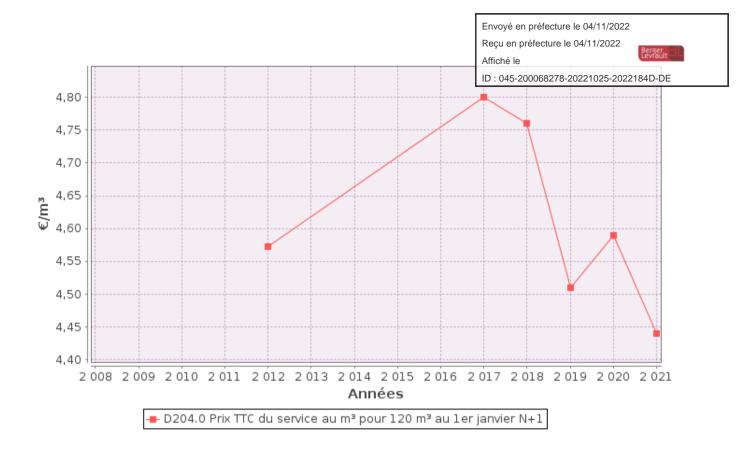


*2.2.* 

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon 1'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %			
Part de	Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	22,90	22,90	0%			
Part proportionnelle	198,60	168,00	-15,4%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	221,50	190,90	-13,8%			
Part du délégataire (en ca	as de délégation de serv	vice public)				
Part fixe annuelle	89,02	93,26	4,8%			
Part proportionnelle	172,44	180,60	4,7%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	261,46	273,86	4,7%			
Taxes	et redevances					
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%			
VNF Rejet :			%			
Autre :			%			
TVA	50,10	48,40	-3,4%			
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	68,10	67,60	-0,7%			
Total	551,06	532,36	-3,4%			
Prix TTC au m <sup>3</sup>	4,59	4,44	-3,3%			

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Beaulieu-sur-Loire		

_					
-1	a facturation	act affactuás	07100 1100	fuáarramaa	
	La facturation	escenecinee	avec ime	теаненсе	-

- □ annuelle
- □ semestrielle
- □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



ID: 045-200068278-20221025-2022184D-DE



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes			
Total des recettes			

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 195 120 € (199 830 au 31/12/2020).



ID: 045-200068278-20221025-2022184D-DE

### 3. Indicateurs de performance

# 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =  $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$ 

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 97,02% des 637 abonnés potentiels (\_\_\_\_\_% pour 2020).

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

### La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Affiché le

ID: 045-200068278-20221025-2022184D-DE



29

120

nombre de points Valeur potentiels **PARTIE A: PLAN DES RESEAUX** (15 points) VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des oui: 10 points ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les Oui 10 non: 0 point points d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations oui: 5 points Oui 5 et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est non: 0 point

PARTIE B : INVENTAIRE DES RES  (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les		0.1	
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de	0 à 15 points sous		14
l'inventaire des réseaux	conditions (1)	Oui	1-7
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des		90%	
réseaux mentionne les matériaux et diamètres		7070	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX  (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP 258 Inventaire mis à jour au moins chaque année, des équipements			

mendome ratimetre	Conditions		
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<u> </u>	non . o point		
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui: 10 points non: 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

**TOTAL (indicateur P202.2B)** 

considérée comme effectuée)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 29 pour l'exercice 2021 (15 pour 2020).

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

<sup>(4)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte



Reçu en préfecture le 04/11/2022

#### Conformité de la collecte des effluents (Pa *3.3.*

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP du bourg	37	100	100
STEP de maimbray	6	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

### Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP du bourg	37	100	100
STEP de maimbray	6	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

# e le 04/11/2022 Ration (P205-3)

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrag

(un

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP du bourg	37	100	100
STEP de maimbray	6	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

# 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### STEP du bourg:

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorization agricula	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostage	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
incineration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO V	Non conforme	
Autre:	Conforme	
Auue	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Affiché le

	STE	P de	maiml	oray	
--	-----	------	-------	------	--

Filières mises en oeuvre	ID : 04	5-200068278-20221025-2022184D-DE
Valorisation sociola	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Commenters	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
Incheration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers tille STEO	Non conforme	
Autre:	Conforme	
Auto	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$ 

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est \_\_\_\_\_% (100% en 2020).

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Affiché le



ID: 045-200068278-20221025-2022184D-DE

### 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier		
exercice budgétaire	<del></del>	<del></del>
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)			
Montant namb arms dramant l'avancies an C	en capital		
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts		

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de	€ (	€ en 2020).
---	-----	-------------

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

<b>—</b>	

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Affiché le



ID: 045-200068278-20221025-2022184D-DE

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu	demandes d'abandon de créance et en a accordé
6 371,59 € ont été abandonnés et/o	versés à un fonds de solidarité, soit 0,1514 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ er
2020).	

# 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €





6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 793	1 793
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	16,2	15,5
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	4,59	4,44
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97,02%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	29
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,1514